Ordre du jour de l'assemblée générale des délégués 1956

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **29 (1956)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ordre du jour

de l'Assemblée générale des Délégués 1956

le 18 mars 1956 à Villeneuve et Chillon

1100 h. Ouverture de l'Assemblée générale et déjeuner à Villeneuve, Hôtel du Raisin

1330 h. Suite des débats au Château de Chillon

Tenue: Uniforme

1° Allocation du président central

2° In memoriam des membres défunts:

M. Bertazzo Pietro, 1891, membre passif de la section de Bâle, décédé le 16 mai 1955.
Pi. Gerber Ernst, 1934, membre actif de la section de Thoune, décédé en août 1955.
Sgt. Bürgi Max, 1926, membre actif de la section de Berne, décédé en novembre 1955.
Radio Fausch Karl, 1931, membre actif de la section St. Galleroberland, décédé le 16 décembre 1955.
M. Kurt Oberli, 1936, membre junior de la section de Bienne, décédé en décembre 1955.
Cap. Guisolan Antoine, président de l'Assoc. suisse of. et sof. tg. camp. décédé le 12 novembre 1955.

3° Nomination du bureau de vote et détermination du nombre des votants selon art. 22 des statuts centraux.

Le siège de la section sert de point de départ pour le calcul des frais de déplacement.

4° Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 mars 1955 à Thoune.

Ce procès-verbal a été expédié aux sections le 10 juin 1955. N'ayant donné lieu à aucune observation, il n'en sera pas fait lecture.

5° Adoption des rapports d'activité et des comptes, et décharge:

a) comité central pour 1955.
b) «Pionier» pour 1955.
c) Journée des Tr. Trm. des 14/15 mai à Dubendorf.

Les rapports d'activité et les comptes seront communiqués aux sections. Le rapport du C.C. a été publié dans le numéro de mars 1956 du «Pionier».

6° Budget du C.C.; cotisation centrale 1956 et abonnement au «Pionier».

Propositions du C.C.

a) cotisation centrale fr. 1.50;
b) abonnement au «Pionier» pour membres fr. 4.—;
c) abonnement au «Pionier» pour non-membres fr. 5.—.

Le projet de budget parviendra aux sections avec les comptes pour 1955.

7° Désignation de la section de révision pour 1956.

8° Propositions.

a) **du Comité central.**

I. aa) **Décision concernant l'organisation de Journées de concours indépendantes, en 1958.**

bb) **Choix de la section organisatrice.**

Motifs: Se basant sur l'unanimité constatée à ce sujet lors de la conférence des présidents du 6 novembre 1955, le comité central propose l'organisation de Journées des troupes de transmission en 1958.
Si cette proposition est acceptée, il y aura lieu de désigner la section organisatrice.

II. **Approbation du Règlement des exercices en campagne modifié.**

Motifs: 29 exercices en campagne, organisés par 22 sections en 1955 ont mis à l'épreuve le nouveau règlement. Il en fut discuté longuement à la conférence des présidents, de même qu'au rapport des chefs de trafic radio. Il a été procédé à un rajustement depuis lors. Le comité central propose l'adoption de ce nouveau règlement (annexe) jusqu'à nouvel ordre.

III. **Approbation du Règlement de la caisse centrale.**

Motifs: Le règlement actuellement en vigueur date du 19 janvier 1936. Il est épuisé depuis longtemps et périmé sur plusieurs points qui le rendent inopérant de nos jours. Le comité central propose l'approbation du nouveau règlement.

Règlement de la caisse centrale

1° Les **recettes de la caisse centrale** se composent de:

a) les cotisations centrales des sections pour les membres actifs et les vétérans,
b) les cotisations extraordinaires des sections et membres,
c) les participations des autorités et les dons,
d) les bénéfices sur les manifestations de l'association,
e) les intérêts du capital,
f) la fortune des sections dissoutes (art. 40 des statuts centraux).

2° Les **dépenses de la caisse centrale** se composent de:

a) les dépenses courantes du comité central dans le cadre de ses compétences,
b) les primes d'assurances (accident, responsabilité civile, vol) qui ne sont pas couvertes par la subvention fédérale,

3° **Devoirs des sections**

a) Le jour fixé pour la détermination du nombre des cotisations centrales à payer chaque année est le 1er avril de l'année en cours. Le nombre des actifs et vétérans de chaque section est déterminé d'après la liste des mutations du mois de mars.
b) les sections sont tenues de payer leurs cotisations centrales au compte de chèques postaux de la caisse centrale avant le 31 octobre.
c) Si une section n'est pas en mesure d'accomplir tout ou partie de ses devoirs financiers, elle en avertira aussitôt le comité central en exposant les motifs de cette défaillance et les moyens prévus pour y remédier.
Le comité central décidera des mesures à prendre.

4° **Devoirs de la caisse centrale**

Le comité central doit soumettre à l'assemblée générale ordinaire un **bilan revisé** par la section de revision désignée par l'assemblée des délégués. Il doit soumettre en même temps un budget pour l'année courante, qui se confond avec l'année civile.

5° **Subvention fédérale**

D'éventuelles subventions fédérales seront utilisées conformément aux prescriptions du DMF.
Les sections remettront les pièces comptables pour les dépenses qui tomberaient dans le cadre de ces subventions avant le 30 novembre de chaque année.
La subvention fédérale sera versée aux sections au début de l'année suivante. Reste réservé le cas de dette envers la caisse centrale.

6° Ce règlement remplace le règlement de caisse du 19 janvier 1936. Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des délégués, il entre immédiatement en vigueur.

IV. **Hausse de l'assurance responsabilité civile.**

Motifs: L'assurance contractée en 1929 avec la «Zurich Accidents» a été étendue à plusieurs reprises. Les prestations contractuelles sont les suivantes:

par événement	max. fr. 150 000.—
par personne	max. fr. 50 000.—
pour dégâts matériels	max. fr. 5 000.—

Ces chiffres ne tiennent pas compte du renchérissement de la vie et de la dévaluation de la monnaie. Il semble de plus que par rapport aux activités actuelles de notre association et à l'extension de ses buts, ces prestations sont insuffisantes.

Le C.C. propose donc d'approuver un nouveau contrat dont les prestations maxima seraient les suivantes:

par événement	max. fr. 1 000 000.—
par personne	max. fr. 200 000.—
pour dégâts matériels	max. fr. 30 000.—

La prime annuelle se monterait à fr. 170.— au lieu de fr. 80.— jusqu'ici.

V. **Hausse de l'assurance vol avec effraction, avec adjonction d'une assurance vol simple partielle.**

Motifs: Le renchérissement et l'augmentation du parc de matériel des sections a entraîné la hausse de la somme assurée de 462 000 à 792 000 francs. A cette occasion, une assurance vol simple, jouant également en dehors des locaux, lors d'exercices de section ou pour des tiers a été conclue pour une somme de fr. 5000.—. La prime d'assurance a augmenté ainsi de fr. 347.90 à fr. 725.20. Le comité central propose l'approbation de cette hausse.

b) **de la section de Bâle:**

1re proposition: Les règlements de concours seront revus, y compris celui du concours de patrouille et évent. modifiés de façon à augmenter le plus possible les facteurs objectivement appréciables.

1b. En cas d'adoption de la proposition 1re, le règlement du concours de montage de sta. sera ainsi transformé: on chronométrera le temps de montage comme jusqu'ici, mais on y ajoutera le temps nécessaire à corriger les erreurs de montage indiquées par le jury.

2e proposition: Tous les facteurs d'appréciation des concours, y compris le concours de patrouille seront précisés dans le règlement de concours ou y seront annexés. Ils seront communiqués aux concurrents avant le début de l'entraînement.

Motifs: Le but de ces modifications est d'éviter des imprécisions dans l'appréciation des concours et de mettre tous les concurrents sur pied d'égalité. Que cela soit plus facilement le cas dans une calculation d'éléments objectifs, en particulier le chrono, que lors de toute appréciation subjective aux points, tombe sous le sens. Le montage de station pourra se faire ainsi en toute liberté, mais en fin de compte toutes les équipes seront sur pied d'égalité, puisque leur chrono comportera aussi le temps de correction des erreurs de montage.

La 1re proposition ne tend pas à supprimer les facteurs subjectifs (tenue militaire, travail d'équipe, etc.) mais il paraît normal que dans le sens de la proposition 2 les concurrents aussi bien que le jury soient au courant de ce qu'on leur demande. Dans tous les concours connus, militaires et civils, l'appréciation aux points, si elle est nécessaire, se fait ouvertement, et pas en secret. Tout concours repose sur la possibilité qu'a le concurrent d'utiliser tous les avantages dont il dispose dans le cadre qui lui est fixé.

3e proposition: Les règlements de concours revisés et les principes d'appréciation seront soumis aux sections avant de début de décembre 1956, afin qu'une discussion puisse éventuellement avoir lieu lors de l'assemblée des délégués de 1957.

Motifs: L'organisation des Journées 1955 a souffert d'un évident manque de temps; l'assemblée des délégués n'a eu que la possibilité d'approuver les règlements qu'on lui soumettait. Une discussion fructueuse sur un règlement ne peut avoir lieu que si chaque section a eu le temps de l'étudier.

4e proposition: Des hommes de tous grades pourront faire partie du jury.

Motifs: Dans les autres sociétés militaires, p. ex. les pontonniers, il a toujours été d'usage que des membres qualifiés soient choisis comme experts, indépendamment de leur grade. De plus il n'y aurait pas à craindre de cette façon-là un manque d'experts qualifiés. On pourrait exprimer encore le vœu que les sections fournissent les experts, proportionnellement au nombre de leurs membres, ou tout au moins à celui de leurs participants.

Position du C. C.

Le C. C. accepte volontiers les suggestions de la section de Bâle. Ce sera l'affaire du jury des prochaines «Journées des Tr. Trm.» de préparer les règlements de concours ad hoc. En cas d'organisation des Journées, le règlement de concours sera soumis à la conférence des présidents 1956 et adopté définitivement par l'Assemblée des Délégués 1957.

9° Elections au Comité Central

10° Divers

Approuvé par le comité central dans sa séance du 22 janvier 1956.

Le président central: Cap. Stricker — Le secrétaire central: Sgt Egli

Avis aux délégués:

On prendra les billets pour Villeneuve. Voiture réservée pour l'aller dès Lausanne 1007 h, Villeneuve 1037 h. et pour le retour à Lausanne, dès Veytaux 1710 h, Lausanne 1745.

Rapport d'activité pour 1955

Rapport du secrétaire central sur la 28e année d'activité de l'A. F. T. T.

L'année 1955 s'est passée sous le signe des «Journées des Tr. Trm.» du 14/15 mai. On ne peut que se féliciter du succès remarquable de cette manifestation — et ceci malgré le temps épouvantable qu'il fit alors.

Une section a été dissoute, celle d'Entlebuch paralysée par des conditions topographiques trop défavorables. Le nombre des sections est aujourd'hui de 29, plus une sous-section.

Activité du comité central

Le comité central a été très chargé cette année, d'abord par les «Journées 1955», puis par diverses questions importantes. Le bureau, ou comité restreint, s'est réuni une dizaine de fois, et ceci a permis de réduire les séances du comité à quatre, beaucoup d'affaires étant réglées directement entre les membres intéressés sans convocation générale.

Le secrétariat central a vu sa correspondance sortante passer de 900 à 1200 lettres cette année.

Quatre grandes réunions ont eu lieu en 1955:

l'assemblée générale des délégués à Thoune, le 20 mars
le rapport des chefs de cours tg. à Olten, le 2 juillet
le rapport des chefs de trafic radio, le 5 octobre
la conférence des présidents, à Olten, le 6 octobre.

L'organisation d'alarme s'est consolidée et améliorée. Un groupe fut alarmé. Les groupes suivants sont constitués:

Bâle, Berne, Lucerne, Neuchâtel, Soleure, St-Gall, Coire, Sargans, Thoune, Frauenfeld, Altdorf, Lausanne, Winterthour, Uster, Zoug, Zurich. Dès 1956 il faut y ajouter Aarau, Bienne, Langenthal et bientôt ce seront Glaris et Uzwil.

A l'occasion d'un grand exercice du groupe d'alarme d'Altdorf, dans le Maderanerthal, une conférence de presse et radio permit de signaler au public l'importante activité que nous avons assumée.

Comptes et budget

Les rapports financiers ont été communiqués aux sections. La cotisation centrale pourra être maintenue à fr. 1.50.

Subvention fédérale

Inchangée en 1955, elle se répartit principalement entre les exercices en campagne réglementaires, une participation aux Journées 1955 et les primes d'assurance. (Voir % dans le texte allemand.)

Assurances

L'assurance accident des membres ne sera pas modifiée. Par contre l'assurance vol avec effraction a été complétée d'une assurance vol simple, pour les exercices hors des locaux des sections. Les prestations de l'assurance R. C. ont été augmentées de manière importante. Ces modifications seront soumises à l'approbation de l'assemblée des délégués 1956 (voir ordre du jour).

Affaires extérieures

Grâce à la sympathie profonde que manifeste notre chef d'arme M. le col. div. Büttikofer pour les buts et les efforts de notre association, nos rapports avec le Service des Tr. Trm. ont été à nouveau excellents. Nous remercions notre chef d'arme et tous ses services pour leur compréhension à l'endroit de nos nombreuses demandes.

Mentionnons les excellentes rapports que nous avons avec toutes les sections de l'administration militaire fédérale, de même qu'avec la section transmission du Service Av. et DCA.

Les rapports avec toutes les sociétés militaires sont les plus cordiaux. Quant au fait que nombre de SCF font aussi partie de l'AFTT, il soulève toujours à nouveau des problèmes qui sont étudiés dans le meilleur esprit avec l'Association suisse des SCF, ce dont nous sommes très heureux.

Journée des Tr. Trm.

Ces premières «Journées» indépendantes depuis 1935 devaient remplacer notre participation aux Journées de l'ASSO 1956 à Locarno. Elles furent pour tous un beau témoignage de la diversité des activités de notre association et des connaissances acquises par les participants au cours d'un long et souvent dur entraînement.

Une large audience put constater avec quel enthousiasme concurrents et fonctionnaires furent à l'œuvre, malgré un temps particulièrement laid et nonobstant l'absence de toute documentation de base pour l'organisation de cette importante manifestation.

Le Comité central s'était fixé pour but de ne faire payer aux concurrents aucun des frais d'organisation — ce qui fut fait. Jamais on ne paya aussi peu pour ce qui fut proposé.

Les concurrents étaient 456 pour 33 disciplines contre resp. 216 et 11 à Bienne (voir tableau I, texte allemand).

Les Journées ont été une magnifique démonstration de la vitalité de l'AFTT. Elles ont fait beaucoup pour améliorer l'unité d'action dans le sein même de l'association.

Elles ont demandé à tous de grands efforts, qu'il s'agisse du comité d'organisation avec tous ses aides, de tous les «fonctionnaires» des Journées, de tous les concurrents aussi. Qu'ils en soient remerciés tous et félicités, comme aussi ceux dont l'aide matérielle a contribué au succès de cette manifestation.

(Une seule ombre au tableau, l'absence totale des romands à cette manifestation, note du traducteur.)

Activité des sections

L'intensité de l'activité varie beaucoup d'une section à l'autre, mais en moyenne, compte tenu de l'entraînement pour les Journées, le programme a été bien garni.

Il semble que malheureusement les soirées d'émission doivent être moins fréquentées qu'elles ne le furent. On l'explique par les émissions de Beromünster??? Par contre les concours ont trouvé un large écho dans les sections.

Les cours tg se portent bien, 28 cours en 1954/55 contre 24 l'année précédente.

La dissolution du groupe Av. et DCA de Winterthour a malheureusement réduit à 8 ces actifs noyaux.

Les cours techniques ont augmenté de 6 à 18, mais 10 seulement eurent droit à la subvention, les autres ne répondant pas aux conditions requises, ce qui est fort regrettable.

Le nombre des exercices et liaisons a augmenté cette année (voir tableau II, texte allemand).

Les groupes pigeons semblent pour la plupart s'acclimater à l'AFTT. En effet, dans 7 sections ils ont participé à 9 exercices en campagne; 588 pigeons ont été engagés fort avantageusement pour leurs sections.

Effectif au 31 décembre 1955

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'effectif est en diminution. C'est chez les actifs (—50) et chez les juniors (—58) que se marque ce recul.

Les membres d'honneur sont au nombre de 10 cette année, à la suite de la nomination l'an dernier de notre vénéré chef d'arme à ce rang honorifique.

Les vétérans augmentent, avec le temps (+20), mais cette augmentation n'explique pas la baisse de 50 chez les actifs.

Ce qui est plus grave est la diminution des juniors, car «junior d'aujourd'hui, actif de demain». De fait, depuis 1950 il se manifeste un recul inquiétant de cette catégorie de membres, et chacun devrait se faire un devoir de recruter le mieux possible la relève montante.

«Pionier»

Détails techniques et comptes ont été communiqués aux sections.

C'est ici néanmoins le lieu de dire au rédacteur, l'app. Häusermann, nos remerciements pour toute l'activité pleine de dynamisme et d'originalité dont il fait preuve pour notre association.

Nous à tenons souligner ici les excellents termes dans lesquels nous sommes avec la maison Fachschriften-Verlag & Buchdruckerei AG Zurich. C'est elle qui imprime notre organe et nous sommes heureux de la remercier pour toute l'amabilité qu'elle nous a témoignée tout particulièrement l'an dernier.

(Quant au fait que les articles en français sont rares, il faut en chercher la cause chez les membres romands qui n'envoient pas de copie au rédacteur. — Note du traducteur.)

Conclusion

Une belle année pour l'AFTT — un bel élan donné par les «journées», dont on souhaite qu'il dure jusqu'aux suivantes.

Un grand merci à tous les comités des sections, à tous ceux qui sont sur la brèche, aux vrais «actifs» de notre association. Le comité s'efforcera de remplir au mieux son devoir dans cette dernière année de son mandat.

Les éléments essentiels des rapports des chefs de discipline se trouvant mentionnés ci-dessus, ils n'ont pas fait l'objet d'une traduction.